



Retrait de l'oral de titularisation

La FSU, la FNEC FP-FO, la CGT Educ'action, SUD Education et le SNCL-FAEN demandent le retrait de l'oral de titularisation imposé aux stagiaires de la session 2020 et dont la grille d'évaluation est présentée aux organisations syndicales le 10 décembre. Le ministre ne veut pas reconnaître le caractère exceptionnel de ces concours et il a donc décidé, contre l'avis unanime des organisations syndicales, d'instaurer un entretien professionnel, donnant lieu à un avis supplémentaire pour la titularisation.

Alors que le contexte sanitaire rend cette année déjà compliquée, cet oral est une source supplémentaire d'inquiétude, d'incertitude, de pression sur 20 000 stagiaires. Ce sont des lauréats à part entière. Ils n'ont pas besoin d'être fragilisés alors que leurs conditions d'entrée dans le métier sont extrêmement difficiles. Tout au contraire, ils ont besoin du soutien de l'institution. Cet entretien professionnel ne va pas dans ce sens, et les avis nécessaires à la titularisation couvrent déjà l'ensemble des champs.

Par ailleurs, comme nos organisations syndicales FSU, FNEC FP-FO, CGT, SUD, SNCL, l'ont rappelé dans leur communiqué commun du 3 décembre d'appel à la grève le 26 janvier 2021, « *Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires* », force est de constater que cet oral est une barrière supplémentaire au recrutement. L'urgence est à la création de postes.

Nous demandons au ministre le retrait de cet oral de titularisation.

Montreuil, le 13 décembre 2020